

Assemblée Générale ordinaire de Trisomie 21 Gironde

Vendredi 24 mai 2019 à 18 h30

Garderie pour les enfants sur inscription

Salle Saint-Géry à Gradignan (adresse et plan d'accès ci-joints)

Accueil, émargement et recueil des adhésions non encore effectuées à partir de 18 h 00

ORDRE DU JOUR de l'assemblée générale ordinaire

- Rapport de la présidente sur la situation morale de l'association,
- Rapport du trésorier sur la situation financière de l'association,
- Approbation des comptes annuels au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- Rapport d'activité de l'association,
- Montant cotisation 2020,
- Point sur le Centre Ressources Régional et les COPIL Enfants et Adultes (Mme Véronique Legendre),
- Questions diverses.

Apéritif et buffet dînatoire offerts par l'association

Pour la bonne organisation pratique, **buffet en particulier, merci de répondre par mail** (de préférence) ou au moyen du coupon ci-joint sur votre participation.

Seules les personnes à jour de leur cotisation pourront voter lors de l'Assemblée Générale.

Pendant les 15 jours qui précèdent l'assemblée, toute question que vous souhaitez inscrire à l'ordre du jour peut être transmise au secrétariat et les documents comptables de l'exercice 2018 sont à votre disposition au siège de l'association.

Dans l'attente de vous rencontrer à cette occasion,

Sylvie DEVÉ, Présidente



70, avenue des Pyrénées
33140 Villenave d'Ornon
Tél. 05 57 99 09 80
Fax. 05 57 99 09 84
asso@trisomie21-gironde.org

www.trisomie21-gironde.org

ASSOCIATION DÉCLARÉE CONFORMÉMENT À LA LOI DU 1ER JUILLET 1901
PARUE AU JOURNAL OFFICIEL DU 17 JUILLET 1991 SOUS LE N°29 - SIRET 392 526 877



Membre de
trisomie
FRANCE